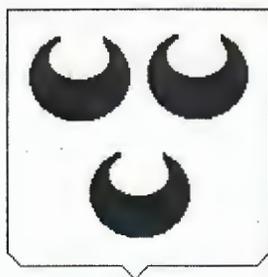


NUMERO 20



DECEMBRE 1998

FOREST



Les médaillés de janvier 1998.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, à la même époque, je m'adresse à vous, à travers ce petit journal, pour vous rendre compte des décisions qui ont été prises par le Conseil Municipal.

Sur le plan "urbanisme", 1998 fera date puisque deux nouvelles maisons sont en construction, sans compter plusieurs rénovations en cours.

Des travaux d'embellissement ont été réalisés dans les rues d'Amerval et du Moulin.

Des améliorations ont eu lieu à l'école et dans les autres bâtiments communaux.

Malheureusement, certains travaux n'ont pas été entrepris car ils n'ont pas été retenus au titre des subventions.

Nous espérons cependant, au cours des prochains mois, commencer la rénovation des rues Ethuin, Oscar, Cloez et une partie de la rue d'Amerval.

La commune et la ville de Solesmes ont décidé de programmer l'assainissement du hameau d'Ouillers pour l'an 2000.

La modernisation du village se poursuit régulièrement sans pénaliser excessivement les contribuables.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à Chacune et à Chacun d'entre vous de Joyeuses Fêtes et présenter à Toutes les Forésiennes et à Tous les Forésiens mes Meilleurs Vœux de Bonheur et de Santé pour l'Année 1999.

*Le Maire
Maurice Saniez*

LES PETITS FORESIENS EN CLASSE DE NEIGE

LEURS REMERCIEMENTS

**

Madame, Monsieur,

Nous sommes partis du 9 au 14 Février en classe de neige au Tholy dans les Vosges. Grâce à ce voyage, les CM1 ont travaillé en géographie sur le relief, le climat, la végétation et les CM2 sur l'économie des Vosges et de notre région. En sciences, nous avons cherché à comprendre ce que nous avons rapporté : les granites, les cônes, les excréments...

En mathématiques, nous avons calculé les durées à partir de l'emploi du temps. En français, nous avons écrit l'article du journal, et réalisé le reportage audiovisuel.

Ce séjour a pu se faire grâce à votre participation :

- Par l'achat de café à la brocante, de billets de tombola, de tartes.
- Par les dotations de la mairie et du CCAS.

Nous vous remercions sincèrement pour votre aide.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

TOUTE LA CLASSE



DIVERS



Le Parcours du Cœur



Jean Michel refait à neuf le dortoir de la maternelle



LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL - JANVIER 1998

(extraits du discours du Maire)

Mme BAILLON est née à **Le POMMEREUIL** le **29 mars 1939**. Elle est devenue Forésienne en épousant **Mr Marcel BAILLON** le 29 décembre 1956. Le couple a eu trois enfants : **Pascal** en 1957, **Béatrice** en 1961 et **Hervé** en 1966. Madame BAILLON rentre très tôt dans la vie active. Agée seulement de 14 ans, elle est embauchée aux Etablissements **DECUPERE** à **Le CATEAU**. Elle donnera entière satisfaction à son premier employeur pendant les 7 années et demie qu'elle passera dans cette entreprise. Après la naissance de sa fille, Madame BAILLON souhaite de nouveau travailler. En juillet 1962, elle rentre au **PEIGNAGE** de **Le CATEAU**. Elle y occupe différents postes dont celui de finisseuse. De nouveau, la jeune employée est bien considérée par sa hiérarchie. Ce deuxième poste, elle le gardera pendant plus de 16 années jusqu'au 19 mars 1979. Le lendemain, le 20 mars donc, Madame BAILLON devient employée des Etablissements **BIDERMANN** de **POIX du NORD** : elle y exerce la fonction de retoucheuse. Ce nouveau poste, elle le gardera jusqu'au 7 août 1996, c'est à dire pendant plus de 17 ans. Si je fais le compte du temps passé dans ces trois entreprises, nous arrivons à un total de **41 années 1 mois et 19 jours**. Ces longues années de travail, Madame BAILLON, les a passées dans des conditions souvent difficiles. A cela, il faut bien entendu ajouter tout le temps qu'une **maman de trois enfants** doit consacrer à **sa famille** et à **sa maison**. Madame BAILLON, vous avez su parfaitement **concilier** votre **vie de famille** et votre **vie professionnelle**. Vous n'avez négligé ni l'une ni l'autre. Au contraire, vous avez compris **qu'un deuxième salaire** était le bienvenu pour disposer de ressources complémentaires pour le bien-être des membres de votre foyer.

Pour ces **41 années** de travail, au nom de Monsieur le Préfet du Nord, j'ai l'honneur de remettre à **Madame Marthe BAILLON la médaille d'Honneur du Travail, échelon Or**.

Mr BRACQ est né à **FOREST** le **4 mars 1954**. C'est donc un Forésien pure souche. Après ses études, Monsieur BRACQ obtient son premier poste de travail en novembre 1973 à la société **MINIFIX** de **LANDRECIES**. Il vient juste d'avoir 19 ans. Il exerce cette même profession pendant **6 années**. Monsieur BRACQ donne entière satisfaction à ses employeurs. Il est ponctuel, il est discret et il aime son métier. Malheureusement, il doit quitter cet emploi pour raisons économiques en juillet 1979. Quelques jours plus tard, il retrouve une nouvelle place à la **BANQUE SCALBERT DUPONT** le 9 juillet de la même année. Ce deuxième poste, il l'occupe encore actuellement, 18 années plus tard. Il exerce, depuis cette date, les fonctions d'**AGENT de BANQUE**. Monsieur BRACQ a **du** et a **su s'adapter** à une restructuration dans son établissement. Il est actuellement affecté au service de remplacement. Les déplacements sont souvent importants. Les conditions de travail ne sont pas toujours idéales : il faut vite **s'intégrer** dans une équipe existante, il faut rapidement établir de **bons rapports** avec des consommateurs de plus en plus exigeants. Depuis de nombreuses années, Monsieur BRACQ a su satisfaire à la fois ses **employeurs** et les **clients** de la banque.

Pour ces **20 années** de travail, au nom de Monsieur le Préfet du Nord, j'ai l'honneur de remettre à **Monsieur Bernard BRACQ la médaille d'Honneur du Travail, échelon Argent**.

Mr MONIER est né à **POIX du NORD** le **20 avril 1948**. Il a épousé Mademoiselle **Patricia HENRY** le 9 mai 1970. Le couple a eu cinq enfants : **Lynda** en 1970, **David** en 1972, **Jean Luc** en 1973, **Ludovic** en 1978 et **Fabrice** en 1979. Mr MONIER est resté **16 mois** sous les drapeaux. Après divers emplois, Monsieur Jean Luc MONIER est rentré aux établissements **DESVRES** à **LANDRECIES**, c'était il y a un peu plus de **20 ans**, le **7 avril 1977**. Aujourd'hui, il est toujours employé dans la même entreprise. Il y occupe un poste délicat, celui de **presseur**. Les conditions

de travail sont particulièrement difficiles. En effet, les hommes exerçant cette spécialité sont exposés, une grande partie du temps, à une **chaleur presque insupportable**. L'autre particularité de cette fonction est l'obligation de **travailler par postes**. Monsieur MONIER s'est toujours acquitté de son travail d'une manière tout à fait satisfaisante. Il ne se plaint pas de son rude métier. C'est un employé **bien considéré** dans son entreprise, à la fois par **ses employeurs** et par **les autres travailleurs**.

Les uns et les autres lui reconnaissent de nombreuses qualités. Monsieur MONIER est un homme **courageux** et **travailleur**. Installé avec sa famille dans la commune depuis une dizaine d'années, il a utilisé ses multiples capacités en restaurant un ancien corps de ferme tombé à l'abandon.

Pour la qualité des travaux réalisés, vous avez encore droit à toutes **nos félicitations**.

Pour ces **20 années** de travail, au nom de Monsieur le Préfet du Nord, j'ai l'honneur de remettre à **Monsieur Jean Luc MONIER la médaille d'Honneur du Travail, échelon Argent**.



Les médaillés du Travail devant le Conseil Municipal et le Conseiller Général

UN BEAU LOTO



CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

REUNION DU 20 DECEMBRE 1997

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - Th. LEDIEU - D. DUBOIS - B. OBLED - M. MOREAU - A. LEDIEU - J. MERCIER - J.M. MARIN.

Absents et excusés : R. RAVERDY - M. AZAMBRE.

Démissionnaire : R. LEGRAND.

Secrétaire : J.M. WANECQUE.

Date de la convocation : 15 décembre 1997.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion.

1. Vente de l'immeuble appartenant aux HLM du Hainaut :

- L'immeuble situé rue de l'église et appartenant aux HLM du Hainaut va être vendu aux HLM de Fourmies.

- La commune a cautionné le prêt lors de la construction de cet immeuble.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette transaction et continuera d'apporter son cautionnement au prêt en cours.

2. Sécurité à la sortie de l'école :

- Le Conseil d'Ecole, lors de sa dernière réunion, a de nouveau soulevé le problème de la **sécurité aux abords de l'école** et notamment lors de la sortie des élèves.

- Des automobilistes circulant sur la Route Départementale **ne ralentissent pas**, ne respectant pas la signalisation existante.

- Plusieurs solutions ont été évoquées pour remédier à ce problème.

- Le Conseil Municipal fait les **mêmes constatations**.

- A l'unanimité de ses membres, le conseil Municipal de Forest demande qu'une nouvelle signalisation, plus sévère, soit mise en place.

- Il demande à Monsieur le Directeur de la subdivision de l'Equipement de Le Quesnoy de procéder à une étude pour une implantation de **deux feux tricolores**. Le premier sera situé à **l'intersection du CD 98 et de la rue de l'église** et le deuxième se trouvera à **l'intersection du CD 98 et de la rue d'Amerval**.

- Ces feux seraient en fonctionnement **aux heures de sortie des élèves**. Ils pourraient être utilisés manuellement. La commande pourrait être actionnée par les enseignants eux-mêmes (boîtier fermant à clef).

- Le Conseil Municipal demande que ces **travaux soient subventionnés au titre des amendes de police**.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

REUNION DU 31 MARS 1998

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - R. BLOTTEAU - Th. LEDIEU - D. DUBOIS - B. OBLED - M. MOREAU - A. LEDIEU - J. MERCIER - M. AZAMBRE.

Absents et excusés : R. RAVERDY - J.M. MARIN - J.M. WANECQUE (qui a donné un pouvoir écrit à R. BLOTTEAU).

Démissionnaire : R. LEGRAND.

Secrétaire : D. KLUR.

Date de la convocation : 20 mars 1998.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion.

1. Budget primitif 1998 :

. Fonctionnement :

- Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 359 554 F.
- Le Conseil reconduit les différentes subventions :
 - . Comité d'Animation Culturelle.
 - . Association "Personnes Agées".
 - . Indemnité de Mr le Percepteur.
 - . Indemnité de Mme le Contrôleur des Impôts.
 - . Aide aux jeunes de Forest lors de voyage d'études, classe de neige, ... (une seule fois dans la scolarité).
 - . ARC : 300 F.
 - . Téléthon : 300 F.

. Investissement :

- Travaux de bordurage, confection de trottoirs et d'espaces verts :

rue Ethuin	481 550 F HT	580 749 F TTC
rue Cloez	227 840 F HT	274 775 F TTC
rue d'Amerval	137 520 F HT	165 849 F TTC
rue Oscar	195 770 F HT	236 098 F TTC
TOTAL		1 257 472 F TTC

- La TVA sera récupérée l'année suivante.
- 4 dossiers de demande de subvention ont été établis (au taux de 33 %) auprès de l'Etat et du Conseil Général. Les travaux ne pourront se faire qu'après octroi des subventions.
- La dépense sera payée par autofinancement et emprunt.

. Divers :

- Plantations rue du Moulin, Chaussée Brunehaut (à hauteur de la ruelle Boittiaux).
- Empierrement : ruelle Mrs Ernesti/Henniaux, rue des Ruelles (Mr Joly), chemin J. Briatte.
- Aménagement d'un bac à fleurs près du magasin d'alimentation (personnel communal).
- Création d'un léger fossé rue des Innocents.
- Achat d'une bétonnière d'occasion.
- Deux nouveaux bancs à placer : près de la chapelle de Mr SORRIAUX, près de chez Mme HAMERS.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le budget primitif 1998 et maintient les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier non Bâti. La commune ne maîtrise plus le taux de la Taxe Professionnelle car ce dernier est fixé par la Communauté de Communes.**

2. Election des délégués du SIDEC :

- Le Conseil Municipal doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat d'Electrification.
- Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, désigne :
 - . **délégués titulaires :** AZAMBRE M. et FONTAINE D.
 - . **délégués suppléants :** KLUR D. et DUBOIS D.

3. Manifestation de sympathie lors du départ à la retraite de Mme Vincent :

- Dimanche 28 juin vers midi.

4. Ecole :

- Connexion de l'école sur Internet : forfait accordé : 50 F/mois.
- Pour la deuxième année consécutive, la classe maternelle a été fermée par Mr l'Inspecteur d'académie. Mr le Maire est intervenu auprès de Mme la Ministre de l'Education Nationale pour obtenir le maintien de cette classe. Celle-ci sera maintenue à la prochaine rentrée scolaire.
- A partir de l'année scolaire prochaine, les crédits scolaires seront accordés suivant le nombre d'enfants scolarisés (forfait/élève).

5. Urbanisme :

- Le **certificat d'urbanisme** et le **permis de construire** pour une nouvelle maison sont accordés à Melle WANNEPAIN. Ce dossier avait d'abord été refusé par les services de l'Equipement.
- A l'unanimité, le Conseil renouvelle sa demande pour obtenir un **lotissement de quelques logements locatifs** (3 à 5). Le représentant de l'OPAC viendra donner une information aux membres du Conseil.
- Les propriétaires susceptibles **de vendre du terrain à bâtir** sont priés de le signaler en mairie.

6. Statut de Mr CATILLON :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite que Mr CATILLON obtienne le statut de garde-champêtre (à mi-temps).
- Mr le Maire se rapprochera du Centre de Gestion du Personnel Communal pour savoir si cette possibilité est légale.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

REUNION DU 15 MAI 1998

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - R. BLOTTEAU - Th. LEDIEU - D. DUBOIS - B. OBLED - M. MOREAU - A. LEDIEU - J. MERCIER - M. AZAMBRE.

Absents et excusés : R. RAVERDY - J.M. MARIN - J.M. WANECQUE (qui a donné un pouvoir écrit à M. AZAMBRE).

Démissionnaire : R. LEGRAND.

Secrétaire : D. KLUR.

Date de la convocation : 11 mai 1998.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion.

1. Construction de logements locatifs :

- Deux représentants de l'**Office Public d'Aménagement et de Construction du Nord** (OPAC), Mrs BECUWE et MADEJ, informent le Conseil municipal qu'une opération de construction de **5 logements à caractère locatif** peut être montée sur la commune.
- La commune doit mettre à la disposition de cet organisme un **terrain viabilisé**. Le terrain et les logements deviendront propriété communale après 60 années.
- Entre-temps, la commune aura perçu les **taxes d'habitation** et les **taxes foncières** concernant ces nouveaux logements.
- L'opération permettra à de jeunes ménages de **ne pas quitter la commune** ou à d'autres d'y **revenir**. Ces constructions permettront d'amener un **certain nombre d'enfants d'âge scolaire**.
- Deux possibilités existent :
 - la partie du terrain de sports (côté Chaussée Brunehaut). Ce terrain appartient à la commune. Il n'est pas entièrement viabilisé.

. le terrain sur lequel est dressé une grange en ruines. Il est viabilisé mais il n'appartient pas à la commune.

- Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de Forest décide :
 - . de faire l'acquisition du terrain situé Chaussée Brunehaut (sur lequel est situé une grange en ruines).
 - . de mettre ce terrain à la disposition de l'OPAC du NORD pour permettre la construction de 5 logements locatifs (briques et tuiles).

2. Création d'un syndicat mixte pour l'incinération des déchets :

- Mrs SANIEZ et DUBOIS ont assisté à une réunion d'information à Bousies :
 - . remise aux normes de l'incinérateur de Maubeuge.
 - . création d'un syndicat mixte pour l'incinération des déchets.
- Toutes les communes de la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal (à l'exception de Landrecies et de Forest) procèdent à une collecte au moyen de **sacs payants** (entreprise FLAMME). Ces déchets sont ensuite **incinérés à Maubeuge** (actuellement 328 F/tonne).
- Les communes de Landrecies et de Forest ont un contrat avec l'entreprise NETREL (anciennement SERTIRU). La collecte est **traditionnelle** et la destruction se fait par enfouissement ou incinération (à Maubeuge ou à St Saulve). C'est l'entreprise qui décide, suivant le marché du moment et de la législation en vigueur.
- Actuellement, l'incinérateur de Maubeuge n'est plus aux normes européennes et des travaux urgents sont nécessaires :
 - . **réparation légère** (100 millions de F) - estimation du futur coût d'incinération : 390 à 395 F/tonne.
 - . **rénovation lourde** (200 millions de F) - estimation du futur coût d'incinération : 410 F/tonne.
 - . **construction d'un nouvel incinérateur** (220 millions de F) - estimation du futur coût d'incinération : 450 à 500 F/tonne.
- L'incinérateur de **St Saulve**, actuellement aux normes européennes, géré par une entreprise privée (NETREL) peut également accueillir les déchets (coût : moins de 300 F/tonne).
- **Le Conseil Municipal de Forest qui considère :**
 - . que le **schéma départemental d'élimination des ordures ménagères** n'est pas encore connu.
 - . que la commune de Forest **n'incinère pas ses déchets à Maubeuge**.
 - . que les communes qui vont adhérer au nouveau syndicat mixte **n'auront plus la possibilité de quitter** ce syndicat.
 - . que le coût d'incinération est **plus bas à St Saulve** qu'à Maubeuge (l'écart devant encore se creuser).
 - . que les **sociétés de collecte seront prisonnières** des décisions prises par les communes ou les syndicats de communes. Les communes ne négocieront que la partie "ramassage" : la partie "incinération" n'étant plus négociable.
 - . que la **multiplication des incinérateurs** n'est peut-être pas la meilleure des solutions.
- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :**
 - . **ne se prononce pas** sur l'éventualité de créer un Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes.

. refuse l'adhésion de la Commune de Forest au Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes.

. ne souhaite pas que la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal adhère au Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST REUNION DU 29 JUIN 1998

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - Th. LEDIEU - D. DUBOIS - B. OBLED - M. MOREAU - A. LEDIEU - J. MERCIER - M. AZAMBRE - R. RAVERDY - J.M. MARIN.

Absents et excusés : néant.

Démissionnaire : R. LEGRAND.

Secrétaire : J.M. WANECQUE.

Date de la convocation : 24 juin 1998.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion.

1. Achat et vente de terrain :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

. de faire l'acquisition du terrain de Madame Lefebvre (grange en démolition) pour la somme de 75 000 F (plus frais notariaux).

. de mettre en vente l'extrémité du terrain de sports (côté Chaussée Brunehaut) : 2 lots de terrain à bâtir.

2. Compte Administratif 1997 :

- Investissement :

. recettes : 117 568,08 F.

. dépenses : 600 506,27 F.

. déficit d'investissement : 386 096,12 F.

- Fonctionnement :

. recettes : 1 342 349,17 F.

. dépenses : 1 163 444,09 F.

. excédent de fonctionnement : 178 905,08 F.

- Excédent antérieur : 467 371,56 F.

- Nouvel excédent : 260 180,52 F.

- Le compte administratif 1997 est voté à l'unanimité des membres présents.

3. Gaz :

- Prochainement, Gaz de France entreprendra une étude de faisabilité sur la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST REUNION DU 16 OCTOBRE 1998

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - R. BLOTTEAU - Th. LEDIEU - D. DUBOIS - B. OBLED - M. MOREAU - J. MERCIER - J.M. MARIN.

Absents et excusés : J.M. WANECQUE - A. LEDIEU - R. RAVERDY - M. AZAMBRE.

Démissionnaire : R. LEGRAND.

Secrétaire : D. KLUR.

Date de la convocation : 09 octobre 1998.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion.

1. Rapports SIAN-SIDEN.

- Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports présentés par :
 - . le SIAN concernant l'assainissement.
 - . le SIDEN concernant la distribution d'eau potable.
- Le Conseil n'émet aucune remarque particulière.

2. Terrains à bâtir :

- . acquisition du terrain près de chez Mr SORRIAUX : les vendeurs et la commune ont signé.
- . vente en terrain à bâtir de la partie du terrain de sports donnant sur la grand route : la DDA a émis un premier avis défavorable (près d'une ferme). Le dossier sera représenté.

3. Travaux demandés en décembre dernier :

- 3 rues sur 4 sont subventionnées. Le dossier de la rue Oscar Briatte a été refusé (manque de crédits).
- Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 2 ans.
- Le dossier de la rue Oscar Briatte sera représenté en décembre prochain.
- Un demande "enfouissement des lignes" sera présenté (avec pose de lampadaires).

Rue	Subventionné par	Montant HT des travaux	Montant de la subvention
rue Cloez	Conseil Général	227 840 F	77 466 F
rue d'Amerval	Etat	137 520 F	48 132 F
rue Oscar Briatte		195 770 F	refusée
rue Jean Ethuin	Etat	481 550 F	168 543 F

4. Budget supplémentaire 1998 :

- Remplacement de 6 fenêtres irréparables par d'autres en PVC.
- Pose d'une alarme à la mairie (environ 10 000 F).
- Murer 2 fenêtres inaccessibles derrière la scène.
- Réfection de la scène à la salle des fêtes.
- Construction d'un muret en face du magasin d'alimentation.
- Nouvelles plantations (à déterminer).
- Massifs avec délimitation en grès (près de chez Mr PETERS et ruelle du Bois).
- Vote d'une subvention de 1 000 F au club de football de FONTAINE au BOIS : 7 jeunes de FOREST en font partie.
- Le budget supplémentaire 1998 est voté à l'unanimité des membres présents.

5. CES :

- Les conditions de recrutement changent : la part de la commune sera plus importante.
- Le public recruté sera obligatoirement RMiste.
- Plusieurs demandes féminines sont examinées, mais aucun poste n'est actuellement à pourvoir.

6. Désignation de Délégués du Conseil Municipal :

- Parc Naturel Régional : Mr DUBOIS D. est candidat. Il est élu à l'unanimité.
- Délégués auprès de l'Intercommunalité, responsables du centre aéré : Mrs FONTAINE D. et BLOTTEAU R. démissionnent. Mme MOREAU M. se porte volontaire. Elle est élue à l'unanimité.

7. Travaux effectués par les services municipaux :

- Peintures extérieures : mairie, salle des fêtes, école.
- Réfection d'une partie du couloir : ancien logement (dortoir de la maternelle).
- Dalle de béton : bac à verre.
- Massifs délimités par des bordures en grès : rue d'Amerval, rue du Moulin.
- Finition abribus.
- Installation de 4 nouveaux bancs.
- Pose de caniveaux : ruelle Obled.

8. Questions diverses :

- Une administrée demande une **remise** sur la location des chaises (90 chaises empruntées à 5 Francs -> 450 F). A l'unanimité, le Conseil Municipal ne peut donner suite à cette demande car les autres emprunteurs ont payé.
 - Une **Subvention exceptionnelle** de la Communauté de Communes est attribuée à Mr BRUET (10 000 F). Une seule aide est accordée à un commerce de l'Intercommunalité chaque année (une subvention pour les 10 communes). Une petite réception aura lieu lors de la remise officielle du chèque).
 - **OPAH** : si la commune adhère à ce service, des travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat privé pourront être subventionnés à 40% et même 50% si la commune participe à charge de 5% (conditions de ressources).
 - **Colis des Aînés** : 90 F, des enfants : 50 F.
 - **Achat de fuel** pour les bâtiments communaux : consulter la concurrence.
 - **Pose de cailloux** : cimetière, face chez Mr Jean LEGRAND, ruelle BOITTIAUX.
 - **Panneaux** à remplacer : "piétons" chaussée Brunehaut.
 - Aménagement d'un **abri** pouvant servir de vestiaires : à la demande de Mr BLOTTEAU, le Conseil Municipal pourrait faire l'acquisition d'un bâtiment démontable à la condition qu'il ne nuise pas à l'environnement (somme réservée 8 000 F).
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rappelle que :

. l'entretien des haies est obligatoire le long de la voie publique, et en particulier à l'intérieur du village : les branches ne doivent pas dépasser de plus de 50 cm de l'axe de la haie.

. les bas côtés n'appartiennent pas aux particuliers : ils sont toujours la propriété du conseil Général ou de la commune. Il n'est pas permis de les aménager ou d'y installer quoi que ce soit sans autorisation des pouvoirs publics : la responsabilité de chacun est engagée.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 1998

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - R. BLOTTEAU - B. OBLED - M. MOREAU - J. MERCIER - J.M. MARIN - M. AZAMBRE.

Absents et excusés : J.M. WANECQUE - A. LEDIEU - R. RAVERDY - Th. LEDIEU - D. DUBOIS.

Démissionnaire : R. LEGRAND.

Secrétaire : D. FONTAINE.

Date de la convocation : 25 novembre 1998.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion.

1. Signalisation renforcée aux abords de l'école :

- Participaient également à cette réunion de Conseil :
 - . Mr MORTIER (DDE) et Mr DECROIX.
 - . Mr SORIAUX, Directeur de l'école et Mme ELOIRE, Institutrice.
 - . Mmes MARIN, GROCHLA et BRIATTE du Comité de Parents.
 - . Mr CATILLON, employé municipal.
- Le problème de sécurité a déjà été évoqué, à plusieurs reprises, par le Conseil de l'école et le Conseil Municipal.
- Mr SANIEZ a fait établir un dossier de subvention au titre des amendes de police.
- Ce dossier vient d'être accepté et une **subvention de 60 000 F** est accordée à la commune pour ce projet.
- A l'unanimité des membres du Comité de Parents et du Conseil Municipal, il est décidé :
 - . d'implanter 2 feux bicolores à fonctionnement manuel, un à chaque extrémité de la rue du Général de Gaulle.
 - . de poser des barrières de sécurité amovibles le long du trottoir de l'école.
 - . de mettre en place la pré-signalisation correspondante.

2. Cantine scolaire :

- Mr SORIAUX a récemment fait un sondage auprès des familles. Il apparaît que 21 élèves mangeraient à la cantine (14 élèves : 4 fois/semaine, 7 élèves : 2 ou 3 fois/semaine).
- Le prix des repas livrés par le traiteur, qu'il a contacté, se monterait à :
 - . 17,80 F pour les élèves scolarisés en primaire (CP, CE et CM).
 - . 16,00 F pour les élèves scolarisés en classe maternelle.
- A l'unanimité de ses membres, lors de sa dernière réunion, le CCAS a décidé d'accorder une subvention de 3 francs par repas et par jour.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accorder la même subvention.
- Grâce à ces 2 subventions, le **prix du repas est donc ramené pour les familles à :**
 - . **11,80 F pour les élèves scolarisés en primaire (CP, CE et CM).**
 - . **10,00 F pour les élèves scolarisés en classe maternelle.**
- La petite salle située au rez-de-chaussée accueillera la cantine. Il est prévu d'installer :
 - . le chauffage central dans cette pièce.
 - . un évier et un chauffe-eau électrique dans la cuisine.

3. Remplacement de 6 fenêtres : salle des fêtes et salle de délibérations :

- 3 devis sont présentés :
 - . IVERCO : 40 465 F (TTC).
 - . FDN : 40 739 F (TTC) et 39 730 F avec poignée type grands travaux.
(offre commerciale : pour la foire du 22/10/98 et pour une commande globale enregistrée avant le 30/10/98, la 1^{ère} variante sera au tarif de la 2^{ème}).
 - . Mr HOTTEAU: 43 866 F (TTC).
- Le Conseil, à la quasi unanimité, retient le société IVERCO de Cambrai pour effectuer le remplacement de ces 6 fenêtres en mauvais état.

4. Intercommunalité :

- Prochaines réunions intercommunales :
 - . Centre aéré : M. MOREAU.
 - . Journal de l'Intercommunalité : J.M. WANECQUE.
 - . Club vidéo : D. KLUR et P. LARDENOIS.

5. Distribution des colis de fin d'année :

- Commune : mercredi 23 décembre à 14 heures.
- CCAS : mercredi 30 décembre à 14 heures.

6. Repas des Aînés 1999 :

- Il est décidé, à l'unanimité, d'organiser en septembre prochain **une réunion de tous les membres organisateurs** (Conseil Municipal, CCAS et Comité d'animation) pour préparer le repas.

7. Signalisation à l'Etang du Trappeur :

- Dans un souci d'apaisement, il est décidé de mettre en place, avec le concours des services de l'Équipement, une signalisation adéquate.

- Étaient présents à une réunion sur le terrain : Mr SANIEZ, Mr DUBOIS, Mr MORTIER, Mr DECROIX et Mr BASANELLI.

- Il est décidé, **d'un commun accord**, d'implanter à distance réglementaire une **dizaine de plots "déformables" et réfléchissants en matière plastique**.

- Cette dépense sera prise par moitié par la Commune et par moitié par Mr BAZANELLI qui se charge de leur installation (la part de chacun se montant à un peu plus de 1 000 F).

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette solution.

8. Assainissement du hameau d'Ovillers :

- Mr le Maire de Solesmes accepte d'assainir le hameau d'Ovillers en l'an 2 000.

- Le hameau comprend 69 maisons (60 sur Solesmes et 9 sur Forest).

- Travaux prévus :

. construction du réseau : 3 000 000 F HT.

. station d'épuration de type lagunage naturel : 800 000 F HT.

- Participation communale : 40 %.

- Dépenses à la charge de :

. Solesmes : 1 044 000 F.

. Forest : 156 000 F.

9. Circulation sur la Chaussée Brunchaut :

- Tous les observateurs (gendarmerie, équipement, riverains) constatent que des véhicules circulent, à certains moments de la journée ou de la nuit, à une **vitesse excessive**.

- Les services de la Direction de la Voirie et des Infrastructures constatent que : "les caractéristiques géométriques de la voie n'incitent pas les usagers à ralentir".

- Une étude sera présentée au Conseil : "elle prévoit des aménagements à réaliser aux entrées et aux principales intersections en traverse".

- Ces aménagements sont pris en charge, en totalité, par les pouvoirs publics.

10. Modification des statuts du SIAN :

- A l'unanimité, le Conseil accepte les modifications envisagées : entretien des ouvrages collectifs et non collectifs.

11. Traitement de Mme LEGRAND :

- Le centre de Gestion du Personnel Communal informe le Conseil que le salaire de Mme LEGRAND ne correspond pas à la grille indiciaire : prévoir un supplément d'environ 100 F/mois.

- Le Conseil accepte cette modification et demande que l'intéressée bénéficie de cet avantage depuis sa nomination.

12. Travaux dans la ruelle Oscar et enfouissement des lignes dans les rues Oscar, Cloez, Amerval et Ethuin :

- Le Conseil approuve les devis présentés par la DDE et sollicite les subventions correspondantes accordées par l'État et le Conseil Général.



LES
FORESIENS
A
PARIS





La remise des dictionnaires aux élèves de CM2



Les vainqueurs des courses



Les vainqueurs du jeu de billons



Les vainqueurs aux jeux de boules



La remise des cadeaux.



Elles ont toutes enseigné à Forest !

INFORMATIONS DIVERSES

1. Ramassage des Encombrants :

- Vendredi 11 juin 1999.

2. Déchetterie intercommunale :

- Elle ouvrira début 1999.

- Elle est située à Landrecies : zone industrielle d'Happegarbes (route du Cateau).

- Horaires :

	matin	après-midi
Lundi	-	14 h - 18 h
Mardi	jour de fermeture	
Mercredi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi	jour de fermeture	
Vendredi	-	14 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Dimanche	9 h - 12 h	-

- L'un des deux concierges est un Forésien : Mr Jean Michel BRIATTE.

3. Ramassage des ordures ménagères :

- Le ramassage des ordures ménagères se fait le mercredi dans la matinée.

- Prière de sortir les poubelles le mardi en fin d'après-midi ou le mercredi matin pour éviter que les détritrus ne restent **trop longtemps** sur la voie publique à **la vue** des nombreuses personnes qui traversent notre commune.

- *Merci pour votre compréhension.*

4. Cantine scolaire :

- Grâce aux subventions du CCAS (3F) et du Conseil (3F), le prix du repas est ramené pour les familles à :

. 11,80 F pour les élèves scolarisés en primaire (CP, CE et CM).

. 10,00 F pour les élèves scolarisés en classe maternelle.

- Ce nouveau service commencera à la rentrée de janvier.

5. Repas à domicile :

- Des demandes parviennent régulièrement en mairie.

- Le traiteur qui livre la cantine scolaire propose de servir des repas le midi à domicile pour la somme de **25 Francs** (entrée, plat chaud et dessert).

- Le CCAS subventionne ces repas à raison de 3 Francs pour les personnes âgées. Le repas reviendra donc à 22 Francs.

- Ce service ne pourra fonctionner que s'il y a un **minimum d'inscriptions**. Il n'est pas obligatoire de prendre un repas chaque jour.

- Les personnes intéressées sont priées de **s'inscrire rapidement** en mairie et d'indiquer le nombre de repas souhaités par semaine (approximativement).

6. Chardons et taille des haies :

- Les chardons : **les couper avant leur floraison.**

- Les haies : les branches ne doivent pas dépasser **2 mètres en hauteur** et **0,50 mètre de l'axe de la haie** (en particulier le long des routes).

7. Recensement :

- En mars, Mme BLOTTIAUX se rendra dans **chaque maison** afin de remplir avec vous le questionnaire obligatoire.

LA BROCANTE



Merci à tous : organisateurs, participants, spectateurs, agriculteurs, ...

PENDANT LE REPAS AMICAL





LE COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE

Membres : SANIEZ Maurice, DUBOIS Denis, KLUR Didier, WANECQUE Jean-Michel, MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, FONTAINE Didier, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, AZAMBRE Raymonde, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, VINCENT Marie Louise.

CALENDRIER DES FETES 1999

Dimanche 10 janvier	11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux. <i>Toute la population est invitée.</i>
Dimanche 28 mars	Parcours du cœur: départ à 9 heures 30 (Forest, Owillers, Amerval, Forest).
Samedi 08 mai	Commémoration de l'Armistice de 1945. Loto Familial : ouverture des portes dès 14 heures. <i>Les habitants de Forest désirant participer doivent se présenter <u>avant</u> 14 heures 30 car les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée.</i>
<u>Samedi 22 mai</u>	<u>Voyage en car à Versailles et Paris.</u> Matin : visite du château de Versailles. Après-midi : promenade sur la Seine en bateaux mouches. Quartier libre : Champ de Mars et Tour Eiffel.
Samedi 19 juin	6 ^{ème} Brocante pour les enfants (emplacements gratuits).
Dimanche 20 juin	Ducasse : attractions foraines. 16 heures : défilé parade.
Mercredi 14 juillet	Jeux traditionnels - Tombola gratuite. <u>Retraite aux flambeaux</u> et Feux d'artifice au <u>Terrain de Sport.</u>
Dimanche 12 septembre	16 ^{ème} Brocante.
Dimanche 07 novembre	11 ^{ème} repas amical.
Jeudi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1914.
Fin décembre	Fête de Noël à l'école: - jouets et friandises offerts par la commune. - spectacle offert par le Comité.

Le Comité d'Animation Culturelle accordera une aide financière pour que le voyage soit accessible au plus grand nombre d'entre nous.

Le Comité

ETAT CIVIL 1998

Décès : (*) = ancien habitant(e) de Forest

LASNE Gérard (*)	51 ans	le 08 10 97
RICHARD Roger	68 ans	le 13 01 98
LASNE François	77 ans	le 18 02 98
WAGREZ Raymond (*)	97 ans	le 10 04 98
CUEFF Jean Claude (*)	57 ans	le 29 04 98
DEFOSSEZ Julien (*)	78 ans	le 09 05 98
BRIFFOTEAUX Gilbert (*)	90 ans	le 15 05 98
SIROP Bernadette (*)	72 ans	le 29 06 98
DRUESNE Guy (*)	50 ans	le 06 07 98

Naissances :

MONIER Chloé	le 15 03 98
BROUETTE Sophie	le 21 03 98
ADAMO Manon	le 15 04 98
COELHO DA SILVA Charlotte	le 02 05 98
DUREUIL Théo	le 25 05 98
DEPREZ Delphine	le 03 08 98
BODECHON Alex	le 27 08 98
DRUESNE Adrien	le 28 08 98
BANTEIGNIE Anaïs	le 17 11 98
MARTINET Maxime	le 27 11 98
RUIDE Aurélien	le 06 12 98

Mariages :

MANET Pascal et VINCENT Ingrid	le 25 07 98
MONIER Ludovic et HUMEZ Bénédicte	le 01 08 98
SANIEZ Alain et MARESCAUX Christa	le 08 08 98
BLOTTEAU Ludovic et DEFOORT Delphine	le 12 09 98

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 220 exemplaires.